

Section 1 Identification.

Nom du produit :

NOCO® AX65

Code produit :

AX65

Nom de l'échantillon : Démarreur de secours

Tension nominale : 14,8V
Sortie 5V/9V/12V/15V/20V

Capacité nominale : 2150mAh, 31,8Wh

Fabricant/ The NOCO Company
importateur : 30339 Diamond Parkway #102
Glenwillow, OH 44139

Courriel : support@no.co

Numéro de téléphone en cas PERS (800) 633-8253 USA/CANADA
d'urgence : PERS (801) 629-0667 INTERNATIONAL

Numéro de téléphone de (800) 456-6626
l'entreprise : Mon-Fri 8:00am to 5:00pm MST

Section 2 Identification des dangers.

Classification de la substance ou du mélange :

Classification du danger : Voir section 14

Principales voies d'exposition : Yeux, contact avec la peau, congestion

Risques pour la santé : Les piles ne sont pas dangereuses lorsqu'elles sont utilisées conformément aux instructions du fabricant dans des conditions normales. En cas d'abus, il y a un risque de rupture, d'incendie, de fuite des composants internes, ce qui peut entraîner des pertes. Les abus comprennent, sans s'y limiter, les cas suivants : charge prolongée, court-circuit, incendie, choc avec un objet dur, perforation avec un objet pointu, écrasement et rupture.

Section 3 Composition/information sur les ingrédients.

L'exposition à des ingrédients dangereux n'est pas prévue dans le cadre d'une utilisation normale du produit. Le risque d'exposition ne se produit que si le produit est soumis à des abus mécaniques, thermiques ou électriques au point de compromettre le boîtier.

Nom chimique	Concentration %	Numéro CAS
Oxyde de lithium et de cobalt	10-20%	12190-79-3
Cobalt Lithium manganèse oxyde de nickel	10-20%	182442-95-1
Graphite	10-20%	7782-42-5
Fluorure de polyvinylidène (PVDF)	<1%	25937-79-9
Aluminium	5-10%	7429-90-5
Caoutchouc styrène-butadiène (SBR)	<1%	61789-96-6
Carboxymethylcellulose	<1%	9000-11-7
Cuivre	10-15%	7440-50-8
Nickel	1-5%	7440-02-0
Hexafluorophosphate de lithium	10-15%	21324-40-3
Nylon	<1%	24937-16-4
Polyéthylène	<1%	9003-07-0

Section 4 Mesures de premiers secours.

- Contact avec les yeux : En cas de contact direct avec les produits chimiques contenus dans la batterie, rincer l'œil ou les yeux concernés à l'eau claire pendant au moins 15 minutes ; si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Exposition cutanée : Le contact avec les matériaux internes de la batterie peut provoquer des brûlures et une irritation de la peau. En cas de contact, rincez immédiatement et abondamment à l'eau. Nettoyer soigneusement la ou les zone(s) affectée(s) avec de l'eau et du savon doux et, si nécessaire, un nettoyant pour la peau sans eau. En cas d'irritation ou de rougeur persistante, consulter un médecin.
- Inhalation : L'inhalation de vapeurs ou de fumées libérées par la chaleur, les dommages ou une utilisation incorrecte peut provoquer une irritation des voies respiratoires. En cas d'irritation du nez ou de la gorge, s'éloigner de la source d'exposition et respirer de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion : L'ingestion du contenu de la batterie si celle-ci est compromise en raison d'une utilisation incorrecte ou endommagée peut provoquer des brûlures de la bouche, de la gorge et de l'intestin. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir à moins d'y être invité par le personnel médical.

Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie.

Moyens d'extinction : Utiliser de la mousse, de la poudre sèche ou du sable sec, du CO2 selon le cas. Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour les zones environnantes. Ne pas utiliser d'eau à moins que des quantités suffisantes ne soient disponibles pour l'inondation.

Dangers spécifiques : En cas d'incendie, les piles peuvent éclater et libérer des produits de décomposition dangereux. Il peut en résulter un dégagement de matières inflammables ou corrosives.

Produit de combustion dangereux : CO2

Équipements de protection et précautions pour les pompiers : Les pompiers doivent porter un équipement de protection résistant au feu et un appareil respiratoire approprié. Il est recommandé de porter des vêtements résistant au feu et aux gaz toxiques. Transporter le conteneur dans un espace ouvert dès que possible. Se placer au vent du feu avant de l'éteindre.

Section 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Si le matériau de la batterie est libéré, éloigner le personnel de la zone jusqu'à ce que les fumées se dissipent. Assurer une ventilation maximale pour évacuer les gaz dangereux. Il est préférable de quitter la zone et d'éliminer le boîtier une fois que les piles ont refroidi et que les vapeurs se sont dissipées. Éviter tout contact avec la peau et les yeux et éviter d'inhaler les vapeurs.

Méthodes de confinement : Empêcher toute fuite ou déversement supplémentaire si cela ne présente aucun danger.

Méthode d'élimination des déchets : Recueillir toutes les matières libérées dans un récipient doublé de plastique. Éliminer conformément à la législation et aux règles locales (voir section 13). Éliminer rapidement car les substances lessivées peuvent être absorbées par la terre et, par la suite, par l'eau.

Section 7 Manipulation et stockage.

Précautions à prendre lors de la manipulation et du stockage : Respectez toujours les avertissements figurant dans le manuel d'utilisation du produit et dans les manuels des appareils sur lesquels le produit sera utilisé. N'utilisez que les types de piles recommandés. Tenir le produit hors de portée des enfants. Le produit doit être protégé contre toute utilisation et tout accès non autorisés. Ne pas manipuler le produit avec des objets métalliques. Ne pas démonter, écraser ou brûler le produit. Assurer une bonne ventilation lors de l'utilisation.

Stockage : Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir le produit hors de portée des enfants. Il est recommandé de recharger la batterie régulièrement si le produit est stocké pendant une longue période (plus de 3 mois). Ne pas stocker ou utiliser le produit à proximité d'un feu ou d'une source de chaleur, éviter le stockage en plein soleil. Ne pas stocker avec des matériaux oxydants ou acides. Ne pas immerger dans l'eau.

Section 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

- Ventilation : Utiliser dans un endroit suffisamment ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes.
- Protection respiratoire : Non nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale. En cas de rupture de la batterie, utiliser un appareil respiratoire autonome à masque complet.
- Gants de protection : Pas nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale. Utilisez des gants en caoutchouc si vous manipulez une batterie qui fuit ou qui s'est rompue.
- Protection des yeux : Non nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale. Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes à écrans latéraux si vous manipulez une batterie qui fuit ou qui s'est rompue.
- Protection de la peau : Non nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale. Utilisez un tablier en caoutchouc si vous manipulez une batterie qui fuit ou qui s'est rompue.
- Autres équipements de protection : Pas nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale.
- Mesures d'hygiène : Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas pendant l'utilisation de ce produit.

Section 9 Propriétés physiques et chimiques.

État physique

- Apparence : Prismatique
- Couleur : Noir
- Odeur : En cas de fuite, odeur d'éther médical.

Changement d'état

- ph : Non applicable tel que fourni.
- Point d'éclair : Non applicable sauf si des composants individuels sont exposés.
- Inflammabilité : Non applicable sauf si des composants individuels sont exposés.
- Densité relative : Non applicable sauf si des composants individuels sont exposés.
- Solubilité (eau) : Non applicable sauf si des composants individuels sont exposés.
- Solubilité (autre) : Non applicable sauf si des composants individuels sont exposés.

Section 10 Stabilité et réactivité.

Stabilité : Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Incompatibilité : Éviter le contact avec les acides forts, les agents corrosifs et oxydants.

Possibilité de réactions dangereuses : Lorsqu'il est chauffé à plus de 100°C, il y a risque de rupture. Grâce à une construction de sécurité spéciale, la rupture implique une libération contrôlée de la pression sans inflammation.

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, les matériaux des électrodes peuvent former des oxydes de cobalt cancérigènes.

Section 11 Informations toxicologiques.

Irritation : En cas d'exposition au contenu interne, les vapeurs peuvent être très irritantes pour les yeux et la peau.

Sensibilisation : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction : Aucune information disponible.

Matériaux toxicologiquement synergiques : Aucune information disponible.

Section 12 Informations écologiques.

Note générale : Ne pas laisser le produit non dilué ou de grandes quantités de celui-ci atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

Comportement prévu d'un produit chimique dans l'environnement/impact possible sur l'environnement/écotoxicité : Non disponible.

Section 13 Considérations relatives à l'élimination.

Traitement des déchets : Ce produit doit être complètement déchargé avant d'être éliminé. Le produit doit être recyclé. Collecter et récupérer ou éliminer les conteneurs scellés dans des sites d'élimination des déchets agréés. Se référer aux réglementations nationales ou locales avant toute manipulation. L'élimination du produit doit être effectuée par des entreprises d'élimination professionnelles agréées qui connaissent les réglementations nationales ou locales en matière de traitement et de transport des déchets dangereux.

S'il fuit ou est endommagé, il doit être déposé dans un centre de traitement des déchets agréé pour être recyclé ou éliminé.

Section 14 Informations sur les transports.

Numéro ONU : UN3480 & 3481

Nom d'expédition approprié : Batterie au lithium-ion

Classes de danger pour le transport : Classe 9
Risque de filiale –
Groupe d'emballage –
Dangers pour l'environnement : non
Code Hazchem : 4W
Numéro IMDG EmS : F-A, S-I

Lire les consignes de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

Section 14 Informations sur le transport (suite).

Précautions particulières qu'un utilisateur doit connaître ou auxquelles il doit se conformer en rapport avec le transport ou l'acheminement à l'intérieur ou à l'extérieur de ses locaux.

ICAO/IATA :

Précautions particulières : Peut être expédié par voie aérienne conformément à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), TI ou à l'Association internationale du transport aérien (IATA), DGR Packing Instruction 965 Section IB, 966~967 Section II appropriée de l'IATA DGR 65th (2024 Edition) pour le transport.

CODE IMDG :

Précautions particulières : Les batteries ne sont pas limitées au code IMDG édition 2022 (Amdt 41-22) selon la disposition spéciale 188.

DOT :

Précautions particulières : Autres exigences du département américain des transports (DOT), sous-chapitre C, réglementation sur les matières dangereuses, si le produit est expédié conformément à la norme 49 CFR 173.185.

ADR/ ADN :

Précautions particulières : Les piles ne sont pas soumises aux dispositions de l'ADR/ADN de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) si elles satisfont aux exigences de la disposition spéciale 188 du chapitre 3.3 applicable à partir du 1er janvier 2023.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/73 et au code IBC : Non applicable

Informations générales : La réglementation sur les marchandises dangereuses exige que chaque pile et batterie conçue soit soumise aux tests contenus dans la partie III, sous-section 38.3 du Manuel d'épreuves et de critères de l'ONU avant d'être proposée au transport. Les batteries contenant ces éléments doivent être transportées en tant que matières dangereuses de classe 9, à l'exception des types de batteries déclarés comme étant exemptés.

Section 15 Informations réglementaires.

Réglementation des marchandises dangereuses

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses - Règlement type

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses - Manuel d'épreuves et de critères

Association du transport aérien international (IATA)

International Maritime Dangerous Goods (en anglais)

Instructions techniques pour la sécurité du transport des marchandises dangereuses

Norme de communication des dangers de l'OSHA

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Code des réglementations fédérales

Conformément à toutes les lois fédérales, nationales et locales

Section 16 Autres informations.

Les informations contenues dans le présent document sont présentées en toute bonne foi et sont considérées comme exactes, sur la base de l'état actuel des connaissances et de la législation en vigueur, à la date de préparation du document. Cette fiche de données de sécurité fournit des conseils sur la santé, la sécurité, l'environnement et les aspects liés au transport du produit pour les utilisateurs ayant une formation professionnelle.

Ces informations peuvent être appliquées dans des conditions qui échappent à notre contrôle et que nous ne connaissons pas ; **aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée** ; et ce document ne doit pas être interprété comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières. Il incombe à l'acheteur de s'assurer que ses activités sont conformes aux lois nationales, fédérales, d'État et locales.

Préparé le : 16 Mai 2025